



Action 2015 lancée par l'ACAT Luxembourg,
en collaboration avec les ACAT d'Europe et la FIACAT,
et avec le soutien d'Amnesty International Luxembourg

ON NE BADINE PAS AVEC LA TORTURE !

Le 26 juin prochain marquera, comme chaque année, la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture.

Le 10 décembre 1984, les Nations-Unies adoptaient la Convention contre la torture, qui engageait chaque État à prendre les mesures nécessaires pour empêcher que des actes de torture soient commis sur son territoire. Elle précisait : "aucune circonstance exceptionnelle [...] ne peut être invoquée pour justifier la torture". L'Union européenne elle-même a repris cette exigence dans sa Charte des droits fondamentaux.

Et pourtant ...

Aujourd'hui, 30 ans après l'adoption de la Convention, la torture est encore pratiquée de manière méthodique par plus de la moitié des pays du monde ! L'Europe elle-même n'a pas de quoi être fière : les révélations sur la complicité de nombreux pays européens dans les programmes d'interrogatoires et de torture organisés par la CIA le démontrent bien. Le temps est à la vigilance et à une parole claire à ce sujet.

PÉTITION

adressée au Gouvernement luxembourgeois
à la veille de sa présidence du Conseil de l'Union européenne,
qui débutera le 1^{er} juillet 2015

Nous, les soussignés, demandons instamment au Gouvernement luxembourgeois, alors qu'il assume la présidence du Conseil de l'U.E. :

- d'accorder à la promotion de la dignité humaine **la priorité absolue** qu'elle mérite, au sens de la Charte des droits fondamentaux de l'U.E. ;
- de redire haut et fort que **la torture est inacceptable et illégale** en toutes circonstances, y compris face à des risques terroristes ;
- de s'engager **pour une Europe exemplaire** en matière de lutte contre la torture : en exigeant que les États membres de l'U.E. adhèrent à tous les instruments de l'ONU contre la torture et les mettent en œuvre ; qu'ils suivent toutes les recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture ; et qu'ils mènent des enquêtes exhaustives sur toute allégation de torture, y compris concernant une participation éventuelle de leurs agents aux opérations secrètes de la CIA, afin que les responsables soient traduits en justice ;
- d'user de toute l'influence de l'U.E. **auprès d'autres pays et régions du monde** pour faire respecter l'interdiction de la torture : en appliquant ses « Orientations en ce qui concerne la torture », et notamment en intervenant sur des cas précis portés à sa connaissance ou à celle des États membres ;
- de soutenir efficacement les **programmes de prévention et de soins** aux victimes de la torture ;
- de garantir **la protection de tout demandeur d'asile** en Europe qui risquerait la torture et les traitements inhumains s'il rentrait dans son pays ;
- d'insister pour que **les pays qui assumeront la présidence du Conseil de l'U.E.** après le Luxembourg s'engagent dans le même sens.

Merci de renvoyer cette pétition, avec signatures, **avant le 15 juin 2015**, à :

ACAT Belgique francophone - Quai au Foin, 53 - 1000 Bruxelles

Nous soutenons la pétition « On ne badine pas avec la torture » adressée au Gouvernement luxembourgeois à la veille de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne 2015 :

	Nom, prénom	Adresse	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			

Merci de renvoyer cette pétition, avec signatures, ***avant le 15 juin 2015***, à :
ACAT Belgique francophone - Quai au Foin, 53 - 1000 Bruxelles